MERCRED 28 AVRIL

83° ANNEE Nº 33

ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT + (1868-1942)

# DU PLUS SAGE

le monde dont les échos nous arrivent plus ou moins amplifiés ou même dé-formés. Avides comme nous le sommes tous de voir changer le cours des choses, nous nous jetons en quelque serte sur les nouvelles que transmet-tent télégraphe et radio. Peut-être con-viendrait-il, non de nous montrer indifférents à ce qui se passe hors de chez nous, mais de n'accueillir les « nouveautés » qu'avec beaucoup de

circonspection.

Sans doute, nous montrons-nous justement méfiants sur tout ce qui nous est dit de « mirifique » ou de « mirobolant » — car on nous annonce souvent de véritables miracles.. Mais il nous faudrait, en outre, nous refuser à interpréter toujours des faits réels de la manière qui nous est le plus agréable,

Gardons-nous de tenir toujours pour favorables des événements qui n'ont pas encore fourni leurs conséquences. Quand nous apprenons qu'à l'autre

L'ANNIVERSAIRE

leur admiration.

Au cours de la matinée les membres

Au cours de la matinee les membres du Gouvernement présents à Vichy ; MM. Lucien Romier, Lagardelle, le docteur Grasset, le général Bridoux, l'amiral Bléhaut, puis les principaux chefs de la Légion et les collabora-teurs immédiats du Chef de l'Etat sont venus présenter leurs souhaits au Ma-réchal et exprimer leur attachement à

réchal et exprimer leur attachement à

sa personne.

Il a reçu également le président du la reçu également le président du Paris, Mgr. Va-

Les victimes de la Guépéou A sept kilomètres d'Odessa, une fosse commune de 150 mètres de long

et 200 mètres de large a été découver-

Des milliers de squelettes et de ca-davres ont été mis à jour, Deux cents hommes poursuivent jour et nuit le

dégagement des cadavres dont on éva-lue le nombre à quatre ou cinq mille

Les Soviets et la Pologne

la Bessarabie.

Conseil municipal de Paris, Mgr. léri, nonce apostolique.

Des événements se déroulent dans extrémité de l'Europe, ou d'un autre continent, tels ou tels personnages il-lustres se sont rencontrés, n'en conpas immédiatement que nos

vœux vont se réaliser. Ce penchant à vouloir que tout ce qui se produit sur les terres et sur les océans est fait pour nous contenter peut nous conduire à éprouver des dé-

ceptions amères. Et un autre inconvénient de ce travers, c'est que nous nous entraînons ainsi à la crédulité excessive.

Ne nous faisons pas la proie des lanceurs de « bobards », de mensonges systématiques, de fausses nouvelles dont la fausseté est intéressée.

Au point où nous en sommes du conflit mondial, il importe aux loyaux citoyens de garder toute leur raison. Car la raison fera entendre sa voix au milieu du fracas des guerres, croyons-le fermement, la raison finira

par avoir raison.

Ne nous donnons donc pas tort à

Une amélioration au régime

DU MARÉCHAL de retraite des vieux travailleurs C'est dans l'intimité et dans le tra-vail quotidien que l'anniversaire du Maréchal de France a été célébré sa-medi à l'hôtel du Parc. L'horaire, exactement réglé, du chef de l'Etat, n'avait guère subi de changement à cette occasion. Ce fut, suivant le désir du grand soldat, « une journée comme Une importante simplification est apportée dans le paiement de la ma-joration de 1.000 francs par conjoint à charge accordée aux vieux travail-leurs bénéficiaires de la retraite. Le certificat de vie du conjoint, au lieu d'être exigé tous les trois mois, ne le sera plus qu'une seule fois par an, du grand soldat, « une journée comme les autres ». Elle se trouva seulement marquée, au cours de la matinée, par le courant du premier trimestre de l'année marquee, au cours de la matmee, par la réception des principaux dirigeants de la Légion française des combat-tants et de quelques membres du gou-vernement, qui avaient sollicité une audience pour renouveler au Maréchal l'expression de leur attachement et de Par ailleurs, le cumul des alloca-

tions de la retraite des vieux travail-leurs avec les allocations militaires et les allocations réfugiés ou sinistres est accordé pendant les trois mois qui précèdent la première échéance des allocations des vieux travailleurs,

## en peu de mots...

Le volcan « Piton de Neige », dans l'île de La Réunion, vient de rentrer en activité. La ville de St-Denis est arrosée d'une pluie de cendres.

• Le département des Côtes-du-Nord a offert 500,000 œufs au Secours na-tional qui les a distribués à Calais. Lille, Lens, Boulogne, Nancy, Béthune.

a 211 mères de famille du Cher viennent de recevoir la médaille d'hon-neur de la Famille française. Toutes ont élevé de 9 à 12 enfants.

• M. de Gassovsky, chef départemental adjoint de la Milice à Marseille, a été l'objet d'un attentat. Il est décèdé.

te. Selon les indications données par la population, elle avait été aménagée il y a quatre ans par la Guépéou pour enterrer ses victimes, probablement des Roumains exécutés en 1940 lors de l'occupation de la Bukovine et de Quatre millions de bijoux et d'argent ont été volés, dimanche à Paris par des cambrioleurs qui se sont introduits en plein jour dans l'appartement de Mme Bobrix, rue Raynouard.

A Rennes, Robert Warniers, condamné à mort pour assassinat et dont le pourvoi avait été rejeté vient d'être l'objet d'une mesure de grâce. La peine capitale a été commuée par le Maréchal en celle de travaux forcés à et qui comprennent ceux de femmes daréchal e perpétuité, deux à trois semaines.

Les rations alimentaires de mai Voici dans les grandes lignes quel-les seront les rations alimentaires pour le mois de mai 1943 : Pain. — En échange du coupon n° 6, la feuille de tickets de pain délivrée

donnera droit, par jour:
Catégorie E, 100 gr.; J1, V, 200 gr.;
J2, A, 275 gr.; J3, T, C, 350 gr.
Pâtes. — Toutes catégories, 250 gr.
en échange du ticket DZ de la feuille

en échange du ticket DZ de la feuille de denrées diverses.

Viande. — 120 gr. par semaine : tickets n°s 9, 10, 12 et 14 sans valeur, ainsi que les tickets-lettres.

Fromage. — 50 gr. par semaine.

Matières grasses. — 310 gr. pour le mois (pour les consommateurs autres que ceux des localités à suppléments nationaux et régionaux : 225 grammes). mes)

En échange du coupon Sucre. — En échange du coupon n° 1 : Catégorie E, 1,250 gr., se décomposant ainsi : ration normale habituelle, 1,000 gr.; supplément pour le mois, 250 gr.; catégorie J3, 750 gr., se décomposant ainsi : ration habituelle normale, 500 gr.; supplément pour le mois, 250 gr. Autres catégories, 500 gr. En outre, un supplément de 250 gr. est accordé, à titre exceptionnel, à toutes les catégories de consommateurs, en échange du coupon n° 2 du mois de échange du coupon nº 2 du mois de

mai cenange du coupon n° 3 : catégories E, J1, néant ; catégories autres que E et J1, 15 gr. de café pur additionné à une quantité de succédanés qui sera fixée à l'intérieur de chaque région par arrèté du préfet régional pris sur autorisation du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, et sans que le poids total du mélange, qui pouvre Café, thé ou petits déjeuners. torisation du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, et sans que le poids total du mélange, qui pourra ctre livré moulu ou non moulu, puisse excéder 150 gr., ou si les approvisionnements le permettent, soit une quantité d'extrait de mélange café succédané dont la fabrication aura nécessité l'emploi de 15 gr. de café, soit 30 gr. de café décaféiné, sans mélange de succédanés, soit 25 gr. de thé, soit 125 gr. de mélange café succédanés comprenant 25 gr. de thé, soit 125 gr. de mélange café succédanés comprenant 25 gr. de thé et 100 gr. de succédanés, soit, mais uniquement pour les consommateurs des catégories J2, J3, V, 250 gr. de petits déjeuners.

déjeuners. Riz. - En échange du coupon nº 3:

catégorie E, 300 gr. pour le mois ; catégorie J1, 200 gr. pour le mois ; autégorie J200 gr. pour le mois ; autres catégories, néant.

Chocolat. — La ration d'avril sera distribuée au mois de mai, en échange du coupon n° 0 du mois de mai ; elle set fixée aires m'il serie catégories. est fixée ainsi qu'il suit : catégories J1, V, 125 gr. pour le mois ; catégories J2, J3, 250 gr. pour le mois ; autres catégories, néant (date et dispositions à fixer ultérieurement).

Canfiserie. — En échange du ticket DH de la feuille de denrées diverses, catégories E, J1, J2, V, 125 gr. pour le mois ; autres catégories : néant.

Farines. — Chacun des tickets de la feuille de catégories.

la fouille de pain, cerclés ou non, por-tant un chiffre ou une lettre, pourront être échangés indifféremment contre du pain ou contre les produits énu-

Marcel Jigan, représentant de commerce, demeurant à Paris, avait vendu entre 40 et 60 fr. le litre, 5 wagons-ci terne de vin provenant de Tunisie, destinés au Ravitaillemnt général et acheté à raison de 5 fr. le litre. Il a été arrêté à Rennes.

Mune Cassan née Gubirt Marie, à Mune Cassan née Gubirt Marie, à la commentant de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de resultations de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de la crème de régime règime, ou produits de biscuiterie autres que le pain d'épice, ou 100 gr. de pain d'épice ou 75 gr. de pain grillé. En outre, chacun des tickets de la feuille de pain des consommateurs de la catégorie E, qu'il s'agisse des tickets-lettres cerclés ou non, portant la lettre E, ou des tickets-chiffres portant dans l'angle inférieur gauche la ant dans l'angle inférieur gauche la lettre E, pourront être échangés con-tre les produits énumérés ci-après sur la base suivante:

A 100 gr. de pain correspondent 5 gr. de farines composées fixées par l'article premier de l'arrêté du 17 juil-let 1941 relatif au rationnement des farines composées (les farines composées pouvant être offertes au consommateur sous la forme d'entremets sucrés), ou 75 gr. de crème de riz.

Enfin, les consommateurs des catégories E, J1, V, pourront obtenir, contre remise du coupon nº 4, soit 250 gr de farines composées, soit 250 gr. de farine simple ou autres produits fixés à l'article premier de l'arrêté du 17 juillet 1941, relatif au rationne-ment des farines simples et semoules (à l'exception de la crème de riz), soit 250 gr. de farine de châtaignes.

Toutefois, les consommateurs de la catégorie V qui auront échangé leur coupon n° 4 de mai 1943 contre une feuille de tickets supplémentaires pour « travailleurs de force » ne pourront bénéficier de cette attribution.

Travailleurs de force, dispositions habituelles.

COMMENT TRAITER AU MIEUX LA VIGNE AVEC LE MINIMUM DE SULFATE DE CUIVRE

Nos disponibilités en cuivre sont de plus en plus réduites, ce qui accuse la gravité du problème que va poser la protection du vignoble cette année. Plus encore que l'année dernière,

il convient donc d'économiser le vre au maximum et, en cas d'attaque du mildiou un peu importante, de ti-rer le meilleur parti des faibles quan-tités d'ingrédients dont on pourra

disposer.
Selon les conclusions du laboratoire de recherches viticoles de Montpellier, sont à préconiser les solutions de sul-fate de cuivre à faible dose. D'une façon générale, le premier ainsi que le dernier traitement seront effectués avec une bouillie bordelaise contenant un kilo de sulfate de cuivre au moins, sinon 1/5 (proportion de chaux éteinte: 0 kg. 750 dans le premier cas, 1 kg, dans le second), ou avec l'équivalent en cuivre de verdet, de nitrate ou d'oxy-chlorures. Les traitements intermédiaires seront effectués avec de simples solutions contenant 300 grammes au plus de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau, sans adjonction d'au-

cun autre produit.

Il y a lieu, d'autre part, d'agir préventivement en mettant en œuvre tou-

cisant les noms et adresses des mem-bres de leur famille ou de leur per-sonnel appelés à bénéficier de l'abata-ge familial. Cette déclaration indi-quera, en outre, l'espèce et le nombre d'animaux qu'elles sont susceptibles

d'engraisser pour cet usage. L'abatage familial des porcs et des ovins est autorisé dans la limite des quantités ci-après fixées par exploita-

tion et par an.
Ovins et caprins : une tête par personne.

Porcins: un porc pour trois et quatre personnes; deux porcs de 5 à 7 personnes, et ainsi de suite à raison d'un porc par 3 personnes ou fraction de 3 personnes.

S'il s'agit de porcs, le déclarant

'engagera à fournir au Ravitaillement général, pendant la période qui l'au-torise à bénéficier de l'abatage familial, un nombre de porcs déterminé par le barème ci-après

1 perc autorisé à abattre, 1

1 perc autorisé à abattre, 1 perc d'un poids minimum de 80 kg. à livrer au Ravitaillement général.
2 et 3 porcs autorisés à abattre, 2 porcs d'un poids minimum de 80 kg. à livrer au Ravitaillement général.
4 et 5 porcs autorisés à abattre, 3 porcs d'un poids minimum de 80 kg. à livrer au Ravitaillement général.
6 et 7 porcs autorisés à abattre, 4 porcs d'un poids minimum de 80 kg. à livrer au Ravitaillement général.
8, 9 et 10 porcs autorisés à abattre, 5 porcs d'un poids minimum de 80 kg. à livrer au Ravitaillement général.

à livrer au Ravitaillement général.
10 et 20 porcs autorisés à abattre,
6 porcs d'un poids minimum de 80 kg.
à livrer au Ravitaillement général.
Et ainsi de suite à raison d'un porc

par tranche de 10 ou fraction de Toutefois, les chefs de famille qui ne disposeraient pas d'aliments en quantité suffisante pour engraisser plus d'un porc par an, pourront obte-nir du Maire de leur commune l'autoisation de l'abattre dans le cours de l'année pour leur consommation fasous réserve d'abandonner au cours d'une période qui ne pourra être supérieure à 1 an des tickets de viande pour une valeur représentant 30 % du poids vif de l'animal. Ces personnes s'engageront préala-

blement à nourrir leur porc avec les produits récoltés sur leur exploitation, à l'exclusion de tous autres aliments achetés dans le commerce.

Le D' MENDAILLES reprendra ses consultations à partir du l' mai, provisoirement à son domicile, 6, rue Hauteserre.

Ce que les débitants doivent faire pour nous vendre un paquet de tabac

A mesure que diminue la ration de tabac attribuée aux fumeurs les polytechniciens du monopole augmentent les formalités paperassières que doi-vent accomplir les débitants pour la distribuer à chaque consommateur.

Seulement ceux-ci ne sont pas poly-techniciens, et l'on se demande com-ment ils se débrouilleront au milieu des nouvelles complications d'écriture et de burcaucratie qu'on vient de leur imposer. Elles sont d'une telle com-plexité qu'elles exigeraient un vérita-

ble cours préparatoire.

Et en effet, les polytechniciens du monopole ont écrit ce cours à l'usage des débitants qui doivent désormais

des débitants qui doivent désormais s'épuiser à le comprendre.

Ils ont reçu d'abord une « maincourante », sorte de registre comprenant cent feuilles de papier. Il y a trois sortes de feuillets dans ces mains-courantes : 1° les feuillets A qui servent pour les clients hormaux et les clients provisoires ; 2° les feuillets B pour les clients de passage ; 3° les feuillets récapitulatifs.

Ces mains-courantes sont accompa-

Ces mains-courantes sont accompagnées d'une brochure grand format imprimée en petits caractères et comptant 32 pages qui est l'enseignement que doivent apprendre les débitants. Elle comprend d'abord un « résumé » divisé en dix chapitres et trente-six paragraphes. Puis le cours lui-même divisé en neuf chapitres et trente-six paragraphes minutieusement dévelop-

Le tout complété par une « notice » de six pages destinée enfin à ensei-gner aux débitants comment ils doivent tenir la main-courante.

Et ce n'est pas une petite affaire. Il y a la « manière de servir le feuillet A », la « manière de servir le feuil-let B » et la « manière de servir le feuillet récapitulatif ».

En bref, et si nous avons bien compris, il s'agit pour le débitant, chaque fois qu'il a à servir un client, de déterminer d'abord la qualité de ce client, puis d'inscrire sur sa maincourante, à l'endroit voulu et d'une manière différente suivant le cas, l'opération qu'il vient de faire.

Or, songez que les polytechniciens du monopole ont divisé les clients en dix catégories (car ils ont tout prévu, du moins le croient-ils!). Les six pre-mières catégories sont affectées aux feuillets A. Ce sont les clients nor-maux inscrits au débit. Les quatre ca-tégories suivantes sont affectées aux feuillets B. Ce sont les clients de pas-sage, non inscrits au débit.

Chacune des ventes doit être notée d'une façon différente et suivant la catégorie du client.

Les personnes désirant bénéficier de l'abatage familial devront en faire la demande au Maire de leur commune. A cet effet, elles doivent soussite. A cet effet, elles doivent souscrire, trait le numéro d'inscription et l'en-avant le 10 mai, une déclaration pré-tourer d'un cercle; — « 6° cas d'un client provisoire touchant sa ration de la décade en cours et ne recevant pas sa préférence », le débitant doit barrer d'une croix le numéro d'ins-cription du client et l'entourer d'un

Exemples pour les feuillets B: « 1er cas du client de passage autorisé par le service local des contributions indirectes et muni d'une carte », le débitant doit marquer : colonne 1, la date; colonne 2, l'adresse du débit où le client est ou était inscrit; colonne 3, le n° d'inscription dans ce débit; colonne 4, la date de l'autorisation délivrée par le service local des contributions indiana. butions indirectes et siège de ce ser-vice; colonne 5, le nombre des lots remis.

Et je ne vous parle pas des « feuillets récapitulatifs » qui comprennent quatre parties qui pour être expliquées aux buralistes chargés de les tenir exigent quatre grandes pages de texte imprimées, ni de l'établissement du « Bulletin de contrôle » qui, lui aussi, pour n'être pas inférieur, présente quatre parties expliquées en 25 ou 30 paragraphes de la brochure.

Après ça, en peut souhaiter aux dé-bitants, s'ils ne perdent pas la tête dans cette comptabilité, de conserver assez de temps, entre deux écritures, pour nous servir un paquet de gauloises ou de scaferlati.

Mais le mot de la fin c'est l'admi-

nistration elle-même qui nous le four-nit. En effet, en même temps que ces brochures et instructions, elle placarder une affiche recommandant à ses clients d'économiser le papier. ्राव्यवित्राचीयावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचायावाचा

# EDEN

Mercredi, samedi et dimanche, en soirée, à 20 h. 45 : L'ASSASSIN A PEUR LA NUIT, avec Jules Berry et Mireille Balin. Complément et Actua-

NOTA. — Par suite des nouvelles restrictions de la consommation de l'électricité imposée à l'industrie cinématographique en application de la décision n° 19 du Directeur de l'élecdécision n° 19 du Directeur de l'élec-tricité, la Direction de l'Eden-Cinéma informe sa clientèle qu'à partir du 27 avril, elle ne donnera que trois séances par semaine : Mercredi, same-di et dimanche, en soirée à 20 h. 45.

### PALAIS DES FETES

Mercredi 28, jeudi 29 avril, samedi 1er mai, soirée à 21 heures. Dimanche 2 mai, matinée à 15 heures, soirée à 21 heures, Edwige Feuillère dans MAM'ZELLE BONAPARTE, avec un bon complément. France actualités,

## L'Agence Reuter annonce que le gouvernement soviétique a rompu les relations diplomatiques avec le gouvernement polonais de Londres. MEDAILLES

DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Voici la liste des mères de famille du département du Lot à qui vient d'être décernée, par décret du 6 avril dernier, la médaille d'honneur de la famille française.

# Médailles d'or

Mme Bézamat, née Maynard Françoise, à Thémines, 11 enfants. Mme Dumant, née Petoux Ameline, à Martel, 10 enfants.

# Médailles d'argent

Mme Moulène, née Jarriault Ger-maine, à Bétailles, 8 enfants.

Mme Paillard, née Lemonnier Marie, à Bétaille, 9 enfants. Mme Pégourié, née Delvit Noélie, à

Tour-de-Faure, 9 enfants. Mme Tauran, née Chartrou Rosa, à Planioles, 8 enfants.

# Médailles de bronze

Mme Bach, née Gizard Angèle, à Mechmont, 5 enfants. Mme Baudel, née Desahut Marie, à Pradines, 5 enfants; Mme Binjamin, née Saule Ida, à Vayrac, 6 enfants.

Mme Bonnassie, née Vidal Denise, à Ginouillac, 5 enfants.

Mme Bornes, née Pradines Rosa, à

Dégagnac, 7 enfants.

Mme Castagnol, née Costes Silviane, à Dégagnac, 7 enfants.

Mme Delpech, née Arpaillange Ma-rie-Louise, à Séclair, 5 enfants. Mme Dusseau, née Chapou Marie, à

Dégagnac, 6 enfants.

Mme Fabre, née Fabre Noële, à Marcilhac, 5 enfants.

Mme Fontanel, née Vialard Hermi-

nie, à Dégagnac, 6 enfants.

Mme Fraysse, née Salgues Adrienne

à Escamps, 5 enfants.

Mme Garrouty, née Loudes Emilienne, à Cahors, 5 enfants,

Mme Lapuyade, née Andrieu Germaine, à Cahors, 5 enfants.

Mme Lescure, née Roucan Jeanne, à Bétaille, 6 enfants. Mme Marcastel, née Rouvière Marle,

Cahors, 5 enfants. Mme Murat, née Destruel Elise, à

Camburat, 5 enfants.

Mme Piganeau, née Bermond Marthe, à Cahors, 5 enfants.

Mme Sudre, née Lacombe Jeanne, à

Mme Sudre, née Lacombe Jeanne, a Cahors, 5 enfants.

Mme Touron, née Perjet Marie-Louise, à Flaujac-Poujols, 7 enfants.

Mme Valette, née Gauchet Marie-Jeanne, à Vayrac, 5 enfants.

Mme Vaysse, née Lestandie Marie, à Tour-de-Faure, 6 enfants.

Mme Viala, née Lavaysse Lucienne, à Cahors, 5 enfants.

à Cahors, 5 enfants.

Mme Delprat, née Darius Philomè-ne à Autoire, 5 enfants.

### Soirée de propagande

Nous apprenens que le Comité de la nise une grande soirée qui aura lieu, sous la présidence effective de M. le Préfet du Lot, le vendredi 7 mai, à 21 heures, dans la salle du Palais des

Au cours de cette soirée, M. Michel Latoud, chargé de mission au Minis-tère de l'Information, fera une confé-rence ayant pour sujet : « Où va la

M. Latoud qui n'a rien d'un converti est un propagandiste ardent, à la dia-lectique serree et dont la sobre élo-quence sédura tous les Cadurciens.

Cette conférence sera suivie d'une séance de cinéma. Quatre films, prêtés gracieusement par l'Amirauté française, seront projetés, ce sont : Cale sèche, qui relate la vie d'un arsenal; Pour Demain, les apprentis d'un arsenal : nal ; Jeunesse à la Mer, la vie dans un centre de jeunesse de la marine, et la été relâché le lendemain matin, enfin Un quart d'heure avec les Mous-ses, reportage sur l'Ecole des Mousses à bord de l'Océan.

Nul doute que cette soirée n'obtien-ne le plus grand succès. Le public y est cordialement convié, l'entrée est gratuite. Il ne sera ni envoyé des invitations, ni retenu des places.

Le meme programme sera donné le mercredi 5 mai, à 21 heures, au Rex-Cinema de Figeac, le jeudi 6 mai à 21 h. au Cinéma-Théâtre de Gourdon.

### Hyménée

Mardi matin a été célébré à Cahors le mariage de Mlle Juliette Andrieu, employée à la Préfecture du Lot avec M. Daniel Genty, inspecteur auxiliaire de police à Cahors. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

### Le vélo dérape

M. Surgès, à bicyclette, descendait à bonne allure la côte de Larosière,

du viaduc du chemin de fer silué au bas de cette côte.

M. Surgès a eu une épaule fortement contusionnée et le vélo a été

M. P bien abîmé.

### Du saumon dans le Lot

Les pescofis lotois apprendront avec laisir la bonne nouvelle suivante, à savoir qu'il y a des saumons dans la rivière Lot.

Effectivement, dans le bief de Savanac, un pêcheur a pris un saumon pesant 5 livres qu'il a offert à un mé-

decin de Cahors. Et ces jours derniers, M. Jean Bergon, boulanger à Cahors en a pris un également, un peu moins gros, dans le bief de Bouziès.

Le service des caux et forêts a été informé de ces bonnes prises. Il faut espérer que les mesures nécessaires, notamment l'établissement d'échelles à poissons sur les chaussées, soient prises afin de favoriser la « montée » du saumon dans la rivière Lot.

# BOULES

Le concours annuel de la Boule Cadurcienne qui devait avoir lieu le 2 mai est reporté au dimanche 23 du même mois.

# Service des chaussures

En raison du nombre élevé de ded'achat de chaussures restant à satisfaire, le public ne devra déposer que les demandes concernant les catégories suivantes: Fantaisie hommes, pointures 38 à

Fantaisie garçonnets, fillettes, pointures 28 à 34.

Galoches femmes.

Galoches cadets, grandes fillettes. Galoches, garçonnets fillettes.

Pantoufles

Les demandes faites à compter du

1er janvier restent valables et ne doivent pas être renouvelées.

Les intéressés sont priés de se mu-nir de leur carte de vêtements, un récépissé leur sera délivré, les demandes seront reçues à la mairie du 1er au 15 mai inclus.

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaus-sures commencera le 1er mai 1943.

Du 1er au 8 mai, distribution des coupons d'achat de pantousles, sabots,

espadrilles.

Du 9 au 15 mai, distribution des bons d'achat d'usage travail, usage ville et fantaisie.

Tout bon non retiré le 15 au soir

L'argent placé en

fructifie en sécurité

BONS D'ÉPARGNE

· Les

BONS D'ÉPARGNE

sont faits pour vous

Souscrivez aux

BONS D'ÉPARGNE

# Chronique des Théatres

# Un spectacle féerique pour les enfants et les familles

La célèbre compagnie théâtrale du Théâtre des Petits Poulbots de Paris, spécialisée dans les programmes pour jeunesse et les familles, vient dans notre ville nous présenter une opérette féérique de son répertoire. Au pro-gramme : « Le Petit Chaperon rouge » opérette féérique en un prologue et trois actes de Maurice Bourbon, musique de Fontana.

### Ivresse publique

Un Algérien, nommé Mohamed Boussaid, 33 ans, étant en état d'ivresse, faisait du scandale dans les locaux du réfectoire du Secours National. Arrêté par la police, il fut conduit

au Commissariat et enfermé au violon

nanti d'un procès-verbal pour ivresse.

## Interné à l'asile de Leyme

Ainsi que nous l'avons publié, le nommé Touche, propriétaire du châ-teau de Duravel, fut arrêté sous l'inculpation d'attentats à la pudeur

commis sur ses filles.

A la suite d'un examen mental de M. le docteur Mignardot, médecin-chef de l'asile d'aliénés de Leyme, con-cluant à l'irresponsabilité totale de l'inculpé, l'instruction a été close par une ordonnance de non-lieu. Touche a été interné à l'asile de

# Accident de vélo

M. Joubert, contrôleur des S.E., habitant Toulouse, revenait des Sept-Ponts se rendant à Cahors à bicyclette, lorsque, pour éviter un camion, M. Joubert dut passer sur l'accotement de la route. Un caillou provo-qua une embardée du vélo et M. Jou-

lorsque le vélo dérapa par suite de la lert fut projeté sur le sol.
rupture d'un frein.
M. Surgès fut projeté contre le mur contusions au genou et à l'épaule

## Tombé de voiture

M. Planart, employé à la Maison des Mères du Payrat, déchargeait dans cet établissement une charrette de coke, lorsqu'au cours de ce travail le che-val attelé à la charrette fit un écart. M. Planart fut projeté sur le sol.

Foy-la-Grande, est nommé chef brigade à Castelnau-Montratier. 

# CAHORS

# Douelle

Carnet de deuil. - C'est avec la plus grande émotion que nous avons appris la mort de notre excellent ami M. Léonce Bonnafous, jeudi matin, dé-I. Léonce Bonnafous, jeudi matin, dé-édé presque subitement mercredi soir

22 heures. Bonnafous était âgé de 83 ans. obsèques ont eu lieu vendredi à 17 heures

Toute notre population a tenu à accompagner les restes mortels de cet homme de bien, au lieu du repos éter-

Que tous ces témoignages de haute sympathie adoucissent en quelque sor-te la douleur épronyée-par sa veuve et tous les siens.

En cette triste circonstance, nous adressons à Mme Vve Bonnafous, à M. A. Bonnafous, contrôleur principal des P.T.T., à Mme et M, Hébrard, sa fille et son gendre, à Mlle Hébrard, sa petite fille et à tous les autres parents du cher et regretté défunt, l'expression de nos condoléances les plus Ision de nos condoléances les plus

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Suzanne Brunot, notre sympathique compatriote, avec M. Marcel Bervilles, facteur à Lyon. Aux futurs époux et à toute la famille, nos sincères félicitations avec nos meilleurs vœux.

### Trébaïx

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. An-toine Bonis, décédé à l'âge de 82 ans. C'était un excellent homme qu'i ne comptait que des sympathies dans notre commune.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à Mme Bonis, à la famille, auxquelles nous adressons nos sincères condo-

### Vers

Nécrologie. - C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort de M. Arsène Delpech, contrôleur des P.T.T. à la retraite, décédé à l'âge de 65 ans, à la suite d'une longue mala-

die.

M. Arsène Delpech était bien connu
M. arsène Delpech était bien connu et estimé à Vers où sa mort a provoqué une vive émotion.

Nous adressons à la famille nos sin-

cères condoléances.

### Sain, souple, fort...

Un foie éliminant mieux toxines et acide urique, un sang plus pur, un peau plus saine, une souplesse musculaire plus grande: à tout cela contribuent efficacement les Sels Largan à base de Chlorure de Magnésium, minéralisants et dépuratifs, dont un flacon de 12 fr. 10 permet de préparer un litre de solution. Ttes Phies.

### Faites fonctionner vos reins

Quand on prend après le dîner une tasse de tisane Vichyflore, les urines deviennent abondantes et claires. Le foie et l'intestin sont activés, tout l'appareil digestif et éli-minateur est heureusement influencé par cette bienfaisante et délicieuse tisane. Vichyflore: 11 fr. 90 la boîte. Ttes Phies.

# FIGEAC

Etat-civil. - Naissances: Christian M. Planart fut projeté sur le sol.

Dans la chute, il se fractura le bras droit et dut être transporté à l'hôpital. Il devra observer un repos d'un mois et demi.

Gendarmerie

M. Ulhmann, gendarme à Sainte-Foy-la-Grande, est nommé chef de brigade à Castelnan Montretier.

M. Castelnan Montretier.

M. Castelnan Montretier.

M. Ulhmann, gendarme à Sainte-Foy-la-Grande, est nommé chef de brigade à Castelnan Montretier.

M. Castelnan Montretier.

M. Castelnan Montretier.

M. Ulhmann, gendarme à Sainte-Foy-la-Grande, est nommé chef de days de la rue des Lazaristes; Nicole Pradaviol. 11. rue des Mirronoises.

son, 8, rue des Lazaristes; Nicole Pra-dayrol, 11, rue des Mirepoises. Décès. — Félix Toussaint, 79 ans, sans profession, 2, rue Prat; Germain dit Palémon Roques, 82 ans, sans pro-fession au Drauzou; André Maunier, 37 ans, menuisier, 83, rue du faubourg d'Aujou; Marguerite O'Reilly, en reli-gion sœur Madeleine de Jésus, 67 ans, religieuse au couvent du Carmel Léonreligieuse au couvent du Carmel, Léon-tine Magot, Vve Génot, 78 ans, sans tine Magot, profession à Bournazel.

Mariages. — Julien Damin, manœu-vre, et André Yvonne Læss; Gaston Cabridens, coiffeur et Odette Goyez à Vichy.

Cartes d'alimentation. - La distribution des feuilles de coupons d'ali-mentation valables pour le mois de mai aura lieu à la mairie du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai inclus, de 9 h, à 12 h, et de 14 heures à 17 h, 30, Tous les consommateurs en possession d'une carte de bois devront remettre celle-ci pour retirer leurs tickets d'alimentation. Ils auront soin, au préalable, de dé-tacher de la dite carte de bois, le tic-

ket n° 12 de couleur rose ou jaune.
Ils signaleront au moment de la remise, les rectifications à faire le cas

échéant, concernant le nombre de per-sonnes vivant au foyer. Les bénéficiaires de la catégorie T devront remettre également l'attesta-tion patronale.

Vol de poules. - Plusieurs prepriétaires se plaignent que des maraudeurs ont pénétré chez eux et ont emporté des poules.

Plainte a été portée et une enquête ouverte ne manquera pas, espérons-le, de donner de bons résultats.

### 

### **Femmes**

qui voulez vous bien porter Vous éviterez la plupart de vos malaises, vous serez plus calme, mieux équilibrée, si vous prenez de temps à autre des Gouttes Florides. Cette préparation végétale exerce une action bienfaisante sur l'organisme féminin. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes phies.

## GOURDON

### Martel

Retour de captivité. — Nous appre-nons avec plaisir le retour de capti-vité, au titre de la relève de M. Dellac Baptiste, propriétaire-agriculteur Grand-Lac, commune de Martel.

## Payrac

Accident du travail. — En s'occu-pant à sa scierie mécanique, M. Bos Augustin, de Reilhaguet, s'est fait une importante blessure à la main gauche, et M. Vincent Emile, de Masclat, s'est sectionné la phalange unguéale du pouce de la main gauche avec une serpe. Les deux blessés, soignés par le docteur Constant, devront garder le repos pendant 20 jours. Nous leur souhaitons une guérison

sans complications.

## Caniac

Nécrologie, — Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Pierre Va-nel, du village du Boutit, décédé à l'âge de 86 ans. C'est au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis qu'ont eu lieu les obsèques du regretté disparu. En cette pénible circonstance nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

## Rompre son pain effort douloureux

Le geste le plus simple est une occasion de douleurs pour certains rhumatisants. Ceux-ci devraient prendre du Gandol. Il est bien connu que ce puissant calmant, qui est aussi un éliminateur de l'acide urique, procure un soulagement rapide et durable dans toutes les formes de rhuma-tismes. Ttes Phies: 19 fr. 50, la boîte de 20 cachets Gandol.

# REMERCIEMENTS

# AVIS DE NEUVAINE

Monsieur CÉLARIÉ et Madame, née LANGLÈS; Monsieur et Madame DU-FORT; Madame Veuve TINCHOU! les familles LANGLÈS, TINCHOU Paul et SÉGALA remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

# Madame LANGLÈS Euphrasie

née DUFORT

et les prient d'assister au service de neuvaine qui aura lieu le 30 avril à 7 heures 30 en l'Eglise Saint-Urcisse.

# Les constipés

# manquent souvent de bile

C'est la bile, déversée par le foie dans l'intestin, qui provoque l'expulsion des déchets alimentaires et empêche les fermentations. Si le foie n'en produit pas assez, il y a constipation et gaz. Un comprimé Vichybol, au repas du soir, y remédiera. Vichybol, aux plantes laxatives et au sel-Vichy-Etat, active foie et intestin et assure des évacuations régulières sans coliques. 9 fr. 50, Ttes Phies.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame Alfred RATEAU; Madame et Monsieur Georges RATEAU; Madame et Monsieur Léonce RATEAU et leur famille; Madame et Monsieur Georges PÉLISSIÉ et leurs enfants; Madame et Monsieur Georges SICRE et leurs enfants ont le deuleur de et leurs enfants ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Alfred RATEAU

Chef de section principal honoraire à la Compagnie P.-O.

pieusement décédé à l'âge de 68 ans, en son domicile, 75, rue Raymond-IV à Toulouse.

Ses obsèques ont été célébrées à la paroisse St-Sernin, le 24 avril 1943.

### REMERCIEMENTS

Monsieur Eugène ALBERT, Mada-me et Monsieur Georges ALBERT, docteur en médecine et leurs enfants; Madame François BESSE et sa fa-mille; les familles CAPELLE, AL-BERT, FOURÈS, CAMBON, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

## Madame Anna ALBERT

née CAPELLE

leur épouse, mère, grand'mère.

# PETITES ANNONCES

Georges Raygasse, fabricant de galoches à Calamane, cherche JEUNE APPRENTI (14-15 ans) présenté par parents pour mon-ter les galoches ; garanti par contrat d'ap-prentissage (Visa N° 180),

A vendre VELO HOMME, état neuf. S'adresser; Belloc, 14, rue Georges-Clemenceau, Cahors,

## **OCCASIONS**

SACS VIDES sans défaut, état de neuf. A échanger contre ravitail, au-torisé. Rouis, 12, rue Jardin-Durand, Montpellier.

## EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif rendu le 18 mars 1943,

La Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné le nommé VALSECCHI Pietro, 38 ans, profession: fondeur à Cahors (Lot), né le 15 décembre 1904 à Ponte de Pietro, Italie, à la peine de: DEUX MOIS D'EMPRISONNEMENT et TROIS MILLE FRANCS d'amende, insertion par extrait dudit arrêt dans les journaux extrait dudit arrêt dans les journaux « Le Journal du Lot » et « Le Courrier du Centre », édition de Cahors, aux frais du condamné, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 250 francs;

Pour délit de : recel de vol, achat et vents de deuxires contingentées

vente de denrées contingentées sans tickets, ouverture de commerce sans autorisation, achat à la ferme sans carte professionnelle, achat hors des marchés, transports sans autorisation légumes secs bloqués, vente de ces lé-gumes sans tickets, vente de pneuma-tiques sans bons d'achat, vente de ces pneumatiques au-dessus de la taxe, commis courant 1941-1942, dans l'ar-

rondissement de Cahors. Pour extrait certifié conforme, délivré à la requête de Monsieur le Pre-cureur général.

Le Procureur général, Illisible.

Illisible.

OUESLANT. Le co-gérant : PARAZ U.O. 3508. — 27-4-43.

La prochaine chose que sut Maryse c'est qu'elle était enlacée et embrassée par la petite femme en noir et admirée par une paire de grands yeux sous des cheveux noirs striés de quelques fils d'argent et souriant d'un bon sourire qui montrait de petites dents blanches comme celles d'une jeune fille.

Jamais même sa mère n'avait embrassé Maryse ainsi. Il y avait toujours eu une imperceptible « tenue à distance » dans la crainte que cheveux et dentelles fussent dérangés. Mais là il n'y avait pas à craindre d'abîmer quoi que ce fût. Maryse savait que Mme Money ne se serait pas inquiétée à cette minute si ses cheveux étaient sortis de son original chapeau. Il y avait quelque chose de vraiment émouvant, presque pathétique — oui, pathétique — à voir comme ils s'aimaient, elle et Garth, tandis qu'îl la serrait sur sa vaste poitrine. Soudain, peut-être parce qu'elle était fatiguée, et un peu nerveuse après ce long voyage, Maryse sentit le besoin de pleurer sur le cœur de la gentille vieille dame qui semblait si déli-

cieusement bonne. Mais elle se contint.

Elle souriait et se comportait très bien pendant que Mrs Money retournait son affectueuse attention sur son fils.

— Sûrement oui, mon garçon, votre femme est helle ! Vous ne m'aviez pas dit moité autant qu'elle le mérite !

— Mais, ma chere maman...

« Maman » saisissait les mains de Maryse et l'attirait de nouveau dans ses bras.

— L'auto aftend ! dif-elle en hâte.

Non que J'en ale une personnellement, ou en désire une, pour moi-même, mais vous êtes de New-York, ma chère enfant, ou en désire une, pour moi-même, mais vous êtes de New-York, ma chère enfant, et j'al compris cu'il fallait que vous en avez ures bien fait. Maintenant, je voudrais vite appeler le chauffeur pour qu'il m'aide à descendre les bagages.

— Pas encore, mon garçon ! commen de ge melhant que nous ayons fini de nous embrasser pour venir vers toi. Je de pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les empécher de venir, John, honnétement, je ne le pouvais pas les mous avions un carose au lieu d'une auto pour nous le sien de de gene attendant que nous avois fini de provinci de gene pur venir vers toi. Je se pour lui sans se soucier d'elle plus que d'une borne de la route le ser jers de lui l'en borne de la route le les sui lui comme la regardat du parti de deux pas vet l'attirait gene sait de service pendant la guerre de très, entre de le service pendant la guerre de l'étre acclamé, semblait-il, pour ses états de service en d'auti jamais heauteup pensé à ce qu'ils pouvaient être de l'oui de ses pour lui sans se soucier d'elle plus que d'une

Maryse souriait en se représentant l'ex-pression qu'aurait eue sa mère parmi les adorateurs du « démon », de la « brute » pour qui la célèbre Miss Dorel n'était

pour qui la célèbre Miss Dorei n'etait rien.

La scène sur ce quai évoquait pour Maryse l'idée d'un village en fête dans un opéra-comique avec tous les figurants autour du ténor grand premier rôle!

A la fin, Garth, heureux et cependant visiblement mal à l'aise et à demi honteux, réussit à emmener sa mère et sa femme. Tous trois purent enfin arriver à l'auto devant la porte de la gare; mais la foule les avait suivis, et l'auto démarra parmi les cris de : « Garth for ever! »

Màma alors que tous trois étaient ins-

Même alors que tous trois étaient installés les jeunes gens chantaient un air populaire: « Il est joliment bon camarade! » qui leur semblait approprié à la circonstance et les jeunes filles jetaient des fleurs dans la voiture.

— C'est le plus heureux jour de ma vie depuis celui où je t'ai rencontré, mon John chéri! affirme « maman », les yeux souriants, et je suis sûre que c'est de même pour yous, n'est-ce pas, mon enfant? dit-elle, en se retournant vers Maryse.

Garth rit:

— Ils sont enthousiastes! Leur sang espagnol parle encore en eux depuis cent

par WILLIAMSON ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

XXIV

# Second violon

— Comme il est grand! Et beau! Et si simple! étaient les adjectifs qui volaient à la tête du premier violon et émanant des jeunes filles. Je suppose que
nous le verrons avec son uniforme et ses
décorations! dit un gamin,
Chacun, c'était visible, était fier de lui
presque autant que sa mère adoptive. Et
tous pensaient que Maryse devait être
aussi très fière du splendide mari qu'elle
avait.

ryse. Oh! oui... eui! répondit celle-si.

(à snivre.)